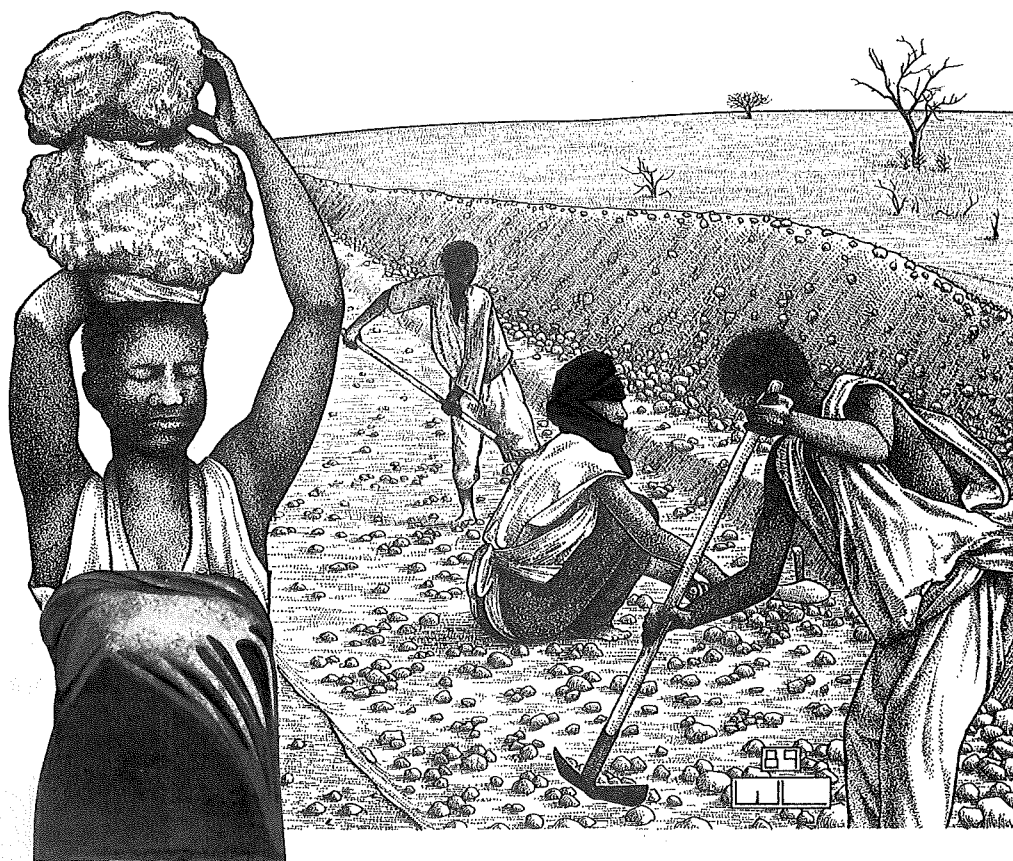


LE SAHEL EN LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

LEÇONS D'EXPERIENCES



Ouvrage collectif
dirigé et rédigé par

RENE MARCEAU ROCHETTE

CHAPITRE 4

L'APPROCHE GLOBALE.

La formule de l'approche globale a été adoptée au séminaire régional de lutte contre la désertification à Nouakchott (doc n°1 et 2), par rejet de formules plus claires et plus connues mais dévoyées et devenues dangereuses par l'usage qui en était fait. **Le développement rural intégré** n'intégrait que la priorité accordée à quelques objectifs sectoriels ; la **concertation** était empoisonnée à tous les niveaux par un mépris condescendant pour les populations et pour les agents de base et par des oukases prétendument imposées par des impératifs techniques et financiers. D'un côté, des populations embrigadées, assujetties à qui il était demandé de produire, et des agents d'encadrement, limités à des fonctions d'exécution et d'administration pour obtenir et collecter des résultats quantitatifs ; de l'autre côté, des pouvoirs, les uns sahéliens dans leurs nouvelles résidences et les autres extérieurs dans leurs palais de verre et de béton, faisaient alliance et assaut de civilités en transformant les résultats quantitatifs en bulletins de victoire.

Et puis ..., comme dans le conte populaire, le baobab déraciné s'est fait très lourd sur le dos de l'hyène et refusait toujours de descendre ailleurs que sur sa terre. On a tout essayé : le développement par points, ou par coups de poing, implantant des secteurs modernes qui devaient irradier autour d'eux ; le développement privilégié des zones à "hautes potentialités", les opérations "mammoth", la conquête des "terres neuves", le développement par les cultures "motrices", etc... En vain, le baobab refusait de descendre et quand l'hyène, enfin, s'est décidée à le déposer sur sa terre, il était déjà un peu tard pour elle, elle avait les reins ployés.

Le séminaire de Nouakchott n'a pas tout rejeté ; il a repris dans l'approche globale les **principes d'intégration et de concertation** remis à neuf par un retour à leur véritable signification. Il les a placés dans le contexte nouveau pour résoudre une contradiction majeure entre deux constats.

- La population est la force principale de la lutte contre la désertification et pour le développement ; elle est déployée dans tout le Sahel, elle intervient dans tous les secteurs, elle intègre toutes les composantes de la relation des hommes entre eux et avec leur environnement.
- Plus la désertification est accusée, plus la population a faim et soif, plus elle est saignée par l'émigration, plus elle est démunie et moins elle a de moyens et parfois d'acquis (pour les populations sinistrées contraintes à un changement brutal et total de cadre de vie et de système de production) ; elle est donc, en apparence, de moins en moins apte à engager la lutte.

L'approche globale, que certains appellent aussi et sans erreur, l'approche intégrée et concertée, prend résolument appui sur le premier constat ; elle est une démarche volontaire avant d'être une méthode :

- rien ne se fera de décisif pour l'avenir sans ou contre la population ;
- rien ne sera fait de positif par elle et avec elle sans concertation et sans assistance.

4.1. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE L'APPROCHE GLOBALE.

L'approche globale est un élément de la stratégie régionale CILSS de lutte contre la désertification, adoptée par tous les Etats du Sahel et adaptée par eux dans leurs plans et programmes. Son objectif central est d'engager les populations, les services et les projets dans la lutte par la promotion de la participation (au sens plein) des populations. C'est par référence à ce critère que l'on peut et doit mesurer d'abord l'efficacité et les déficiences de l'approche globale.

De même, les résultats quantitatifs, tels que les surfaces aménagées, récupérées ou plantées, le nombre d'oueds traités, le volume d'eau collectée, etc... ne deviennent pleinement significatifs que par référence au critère de la participation des populations, c'est à dire par référence :

- au degré de reproduction des techniques proposées par les exploitants ;
- au degré de prise de responsabilité (pouvoirs d'initiative et de décision) des exploitants et de leurs organisations ;
- au progrès des capacités d'auto-développement.

A titre d'exemple, le tableau n°8 donne une évaluation indicative de cinq expériences au Niger en attribuant la même valeur (9 points) aux résultats quantitatifs et à la participation de la population. Les conclusions en sont claires : les expériences de Laba-Guidan Sourout et de la Maggia ne sont significatives que par leurs résultats techniques mais n'engagent pas une dynamique de progrès. Les trois autres, avec des résultats quantitatifs moindres, auront des perspectives plus sûres de développement.

Tableau n°8 - Evaluation indicative de cinq expériences au Niger.

Expériences	Résultats quantitatifs	Participation de la population			Total
		Reproduction technique	Responsabilité	Auto-développement	
Base de points	(9)	(3)	(3)	(3)	(18)
No 1 In Gall	7	3	2	3	15
No 2 Ourihamiza	7	2	1,5	1,5	13
No 11 Maggia	9	1	0	1	11
Maiguizaoua	7	2	2	2	13
No 13 Laba-Guidan Sourout	8	0	1	0	9

Dans ce cadre, l'approche globale repose sur cinq principes majeurs.

1° Le principe d'intégration ne se limite pas à associer cinq, dix ou vingt volets touchant à tous les secteurs ; on sait par expérience ce qu'il advient de ce genre de programme de développement rural intégré. Ce principe vise à :

- intégrer les besoins immédiats et les besoins objectifs, à moyen et long terme, des populations (tableau n°9). Les premiers sont ceux clairement exprimés d'alimentation, de santé, d'éducation, d'argent, etc... Les seconds, générale-

Tableau n°9 - Démarche d'approche globale au niveau villageois. (source : doc n°91 et 188).

Démarche	Une collectivité rurale = un terroir agro-sylvo-pastoral	
BESOINS ?	BESOINS IMMEDIATS	BESOINS OBJECTIFS (à moyen et long termes)
	<ul style="list-style-type: none"> - alimentaires : eau (puits) nourriture - financiers : + de revenus - sanitaires - éducatifs - productifs (matériel, engrais) - etc... 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter les ressources à la mesure des besoins de production - eau (CES, traitement d'oueds, micro-retenues, etc.) - sol (DRS, brise-vent, haies vives, agro-foresterie, etc.) - végétation (régénération naturelle, mise en défens, plantation, gestion rationnelle, etc.) - etc...
POURQUOI REPONDRE A CES BESOINS ?	<ul style="list-style-type: none"> - gagner la confiance des populations, engager leur participation - donner à la collectivité les moyens et les capacités pour arriver à satisfaire ses besoins objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - aménager le terroir - accroître et diversifier ses ressources - transformer les systèmes de production - réaliser un nouvel équilibre socio-écologique
ROLE DES SERVICES ?	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir les besoins immédiats et aider à leur hiérarchisation dans un programme d'actions (priorités et programmation) - organiser et former la collectivité pour la conception, l'exécution et la gestion des actions. Lui apporter une assistance technique (conseils) et d'éventuels appuis matériels (y compris pour la mise en place de circuits de distribution). - aider la collectivité et lui apprendre à définir et hiérarchiser ses besoins, à transmettre et à suivre ses demandes auprès des services et administrations 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier et évaluer les ressources et les contraintes, avec le concours de la collectivité ; contribuer à la prise de conscience des contraintes et des possibilités. - engager la collectivité à réaliser les travaux qu'elle peut faire : organisation, formation, assistance technique, appuis matériels éventuels - réaliser les travaux qui dépassent les capacités technologiques et physiques des populations (traitement d'oued ou de mare, etc...) - apporter un appui (information, formation) à l'adoption de nouvelles règles institutionnelles portant sur la gestion des terres et de l'environnement. - promouvoir un schéma d'aménagement et d'exploitation du terroir.
ROLE DE LA COLLECTIVITE	Maîtrise progressive de la satisfaction de ses besoins (immédiats et objectifs) et de son terroir.	

ment moins bien identifiés et plus confusément exprimés, sont ceux qui portent sur la défense, la restauration et la valorisation des ressources naturelles disponibles dans le cadre du terroir. Les réponses à ces deux séries de besoins sont étroitement interdépendantes : la satisfaction de besoins immédiats sera aléatoire et provisoire si les ressources du terroir ne sont pas améliorées et valorisées ; l'aménagement du terroir et de ses ressources sera freiné et bloqué si les besoins primaires ne sont pas satisfaits. Une collectivité ne peut pas se consacrer à la construction des diguettes si elle n'a pas à boire ou à manger ; inversement, son alimentation n'est pas garantie si ses ressources en eau et en sol continuent à s'amenuiser. Ce n'est donc pas seulement par humanité qu'il faut répondre aux besoins immédiats, c'est par **obligation de développement** ;

- **intégrer les techniques et les actions** ; c'est l'aspect classique de l'intégration pour satisfaire les besoins précédents de façon cohérente et coordonnée et pour éviter les contradictions, soit dans l'exécution des actions, soit dans leurs effets ;
- **intégrer les acquis techniques des populations et des services ou projets**, soit les acquis traditionnels modernisables (la digue de culture de décrue, la digue de culture de submersion, etc,...), soit les acquis expérimentaux récents obtenus dans le milieu ou dans des milieux comparables de la région, du pays ou du Sahel ;
- **intégrer les ressources humaines locales à tous les niveaux** dans le double but d'accélérer la vulgarisation des techniques et de promouvoir la participation des populations (cf. par 3.4.) ;

Le principe d'intégration n'est pas un outil réservé à ceux qui conçoivent, élaborent et décident des projets et programmes ; il n'est pleinement applicable que par la concertation entre tous les partenaires à chaque niveau.

2° Le principe de concertation est fondé encore plus que le précédent sur la participation de la population mais il s'exerce à plusieurs niveaux.

La concertation interne à la collectivité lui permet d'élaborer ses décisions, d'organiser et de gérer son travail et ses actions en même temps que résoudre les divergences ou les conflits entre ses diverses composantes. Pour s'exprimer, cette concertation nécessite une **organisation villageoise** qui peut être existante ou à créer.

La concertation entre collectivités est nécessaire, par exemple dans le cas d'appartenance au même bassin hydrographique ou d'utilisation commune d'un espace intervillageois ; elle est utile pour l'organisation d'entraides, l'échange d'expériences, la création d'organismes communs comme les caisses mutuelles d'épargne et de crédit, etc...

La concertation entre organismes d'assistance et d'intervention (services, projets, ONG,...), est indispensable au moins pour éviter les contradictions et les concurrences et, au mieux, pour maximiser l'utilisation de leurs propres moyens et les effets de leur assistance. **La règle minimum est l'échange d'information**, en particulier sur les programmes ; la concertation devient alors une pratique naturelle.

La concertation de la collectivité locale à la collectivité régionale et nationale et de l'ensemble des services et organismes d'assistance et d'administration doit être organisée jusqu'au plus haut niveau qui est celui de l'Etat. C'est de l'Etat que dépend d'abord la qualité et la permanence de cette concertation par son organisation politique et par l'organisation de ses services de développement ; au terme de la dynamique de concertation, c'est l'Etat qui donne ou refuse le feu vert à l'exécution d'un projet ou d'un programme. Ce rôle peut être utilement renforcé par une concertation organisée entre associations, ONG, bailleurs de fonds, etc...

La concertation comme l'intégration, s'exprime à divers niveaux de l'espace qui doivent être clairement identifiés.

3° **L'approche globale s'exerce dans un cadre spatial défini.**

Le cadre spatial privilégié de l'approche globale est le **terroir villageois** dans lequel elle prend la forme de **l'approche villageoise** utilisant **l'aménagement du terroir** comme outil déterminant (cf. paragraphes 3.3. et 3.4.).

Concevoir le développement régional et national comme la simple association d'aménagements de terroirs serait une utopie dangereuse pour trois raisons principales.

- Il n'est évidemment pas possible d'intervenir simultanément et efficacement sur tous les villages en même temps. Il est donc **obligé de passer par des étapes**, impliquant une programmation concertée et raisonnée à partir de villages-tests dont la fonction est de **faire gagner de l'expérience**, d'une part aux responsables et à l'ensemble de la population des villages sélectionnés et, d'autre part, aux agents, services et projets travaillant avec eux. Le transfert des acquis de l'expérience aux autres villages sera facilité à des coûts minimisés. Il convient de bien comprendre que cette approche villages-tests **s'oppose** à celle, classique, des villages pilotes ou modèles, fondée sur l'hypothèse que l'exemple de ceux-ci fera "naturellement" tache d'huile : nous savons par expérience que c'est une illusion dangereuse. Au contraire, l'approche village-test suppose que l'exemple sera transféré par un effort conjoint **des projets et services et des responsables des villages-tests.**

- Le "village" n'est pas une entité en dehors du monde ; il a des relations avec d'autres collectivités, des agents des services et des projets et avec un environnement économique, technique et social. Chacun exerce sur lui une influence et des pressions dont le "village" tient compte dans ses décisions. Il est donc nécessaire d'orienter et de canaliser ces pressions pour qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les orientations mises en oeuvre dans le village.
- L'obligation d'agir dans le cadre "régional" où se situe le "village-test" est aussi justifiée par l'objectif de **réduire les écarts de développement entre le "village-test" et les autres** afin de mettre ces derniers en situation de pouvoir **appliquer les acquis de l'expérience du village-test.**

L'approche globale s'exerce donc dans un second cadre spatial qui est celui de la région dans laquelle se situe le village (région agro-écologique, socio-économique et, généralement, administrative). Dans ce cadre régional, l'outil privilégié est l'aménagement du territoire préparant l'intégration des terroirs aménagés.

Enfin, et pour des raisons du même ordre que les précédentes, l'approche globale, villageoise et régionale, implique d'établir une relation avec le niveau national et **l'aménagement du territoire national.** L'approche globale ne conduit pas à une atomisation du territoire ; elle cherche au contraire à assurer la cohérence de toutes ses composantes. Quelle que soit sa dimension spatiale, un projet ou programme qui prétend mettre en oeuvre une approche globale est obligé à un effort d'intégration entre approche villageoise, approche régionale et approche nationale.

- 4° L'approche globale s'exerce dans un cadre organisationnel d'intégration, de concertation, d'aménagement, de décision et d'action. Ce cadre assume les fonctions nécessaires d'analyse et de conception mais aussi, et peut-être surtout, **de formation, de coordination et de mise en oeuvre des moyens et des actions.**

Le cadre organisationnel de base est l'organisation villageoise.

Au niveau régional, le projet ou programme d'approche globale a deux têtes interdépendantes :

- une tête technique et de gestion ;
- une tête de concertation et de décision.

L'interdépendance et l'obligation de cohérence, donc de collaboration de ces deux têtes sont aussi incontournables que soumises à des aléas et des risques de déviation et de conflits. Les deux gardes contre ces dangers évidents sont, d'une part, au plan technique, la référence constante à l'approche globale et, d'autre part, au plan politique, le recours à la participation et à la concertation villageoises.

Enfin, même limité à un niveau régional, un projet ou programme mettant en oeuvre l'approche globale doit avoir une antenne organisationnelle nationale qui a pour fonctions de :

- suivre et animer la réponse des services nationaux aux demandes, initiatives et propositions émanant des niveaux villageois et régional ;
- solliciter la coordination et la cohérence des interventions et des décisions du niveau national avec celles du niveau régional ;
- rechercher et animer le soutien cohérent des bailleurs de fonds au programme (recherche de coordination, de complémentarité et de continuité des appuis).

- 5° **L'approche globale s'exerce avec une garantie de durée et de souplesse de l'assistance.**

L'exigence de durée est évidente en matière de développement rural et de lutte contre la désertification. Elle est estimée à quinze ou vingt ans. La stratégie régionale et le CILSS ont clairement explicité que cette exigence ne signifie pas que les bailleurs de fonds doivent mettre immédiatement sur la table des crédits pour quinze ou vingt ans mais qu'ils sont appelés à affirmer leur engagement de soutien de longue durée et à le concrétiser par des phases de coopération ; dans toute la mesure du possible, ces phases devraient correspondre aux périodes quadriennales ou quinquennales des planifications nationales.

L'exigence de souplesse porte sur deux aspects également connus.

- Le premier est **la flexibilité de l'assistance technique** pour l'adapter aux besoins, aux durées et aux implantations nécessaires du programme. Une assistance inadaptée est plus nocive que l'absence d'assistance ; c'est à l'aide de fournir des assistants adaptés aux besoins et non pas l'inverse. Il y a souvent double ou triple emploi dans la supervision des projets ou programmes par des assistants basés dans la capitale, par les conseillers techniques des missions d'aide et par les évaluateurs d'équipes extérieures.
- Le second est **la flexibilité financière et, plus précisément, comptable.** Certains organismes d'aide ont fait des progrès importants dans ce domaine mais il en reste encore beaucoup à faire. L'une des exigences les plus adaptées à l'approche globale est qu'un projet ou programme doit disposer **d'une part conséquente de crédits laissés libres** pour répondre à des demandes et, surtout, à des initiatives positives non prévues des collectivités locales.

En définitive, l'approche globale est une démarche avant d'être une méthode codifiée. Son but premier est la promotion de la participation de la population ; ses mots clés sont : intégration, concertation, aménagement du terroir et du territoire, organisation et assistance adaptées. Des procédures permettent de la mettre en oeuvre.

4.2. PROCEDURES D'APPROCHE GLOBALE : EXEMPLE DU PROGRAMME SAHEL BURKINABE (P.S.B.).

Après l'adoption de son Plan National de Lutte contre la Désertification, le Burkina Faso a répondu favorablement à la proposition du CILSS d'établir un programme régional qui soit l'application concrète de la stratégie régionale du CILSS ; le Programme Allemand CILSS a apporté son concours. L'exemple du Programme Sahel Burkinabè n'est utilisé ici que pour illustrer les procédures employées pour identifier, élaborer et finaliser un programme selon l'approche globale ; le programme étant en cours de mise en place, il ne saurait être utilisé comme exemple de réalisation (doc n°91).

Les circonstances ont d'abord fait que le choix de la zone d'intervention ne soit pas l'occasion (comme fréquemment) d'une opposition entre l'Etat et le bailleur de fonds potentiel (la République Fédérale d'Allemagne) :

- d'une part, le Sahel Burkinabè est une zone fortement touchée par la désertification (mais elle n'est pas la seule) ;
- d'autre part, les événements récents avaient tenu le Sahel Burkinabè largement à l'écart du grand mouvement de planification et de programmation qui bénéficiait à tout le pays et le gouvernement désirait combler cet écart ;
- enfin, le projet de la Mission Forestière Allemande au Sahel, commencé en 1976, s'achevait en 1985 et la Coopération Allemande était d'accord avec le Burkina pour saisir cette occasion d'élaborer en commun une conception pour un projet de lutte contre la désertification.

Deux clés ont été retenues pour la procédure générale d'élaboration du Programme Sahel Burkinabè (P.S.B.) :

- la concertation à tous les niveaux, y compris en utilisant les compétences disponibles au Burkina ; l'équipe pluridisciplinaire constituée pour élaborer le Programme a été entièrement formée d'agents nationaux ou expatriés en poste au Burkina ;
- l'option aménagement du terroir et du territoire a été choisie comme cadre technique de référence devant assurer la cohérence immédiate et continue du programme ; en conséquence, le Ministère de la Planification et du Développement Populaire a été le département initialement responsable de la préparation du programme.

Sur ces bases, deux conditions préables à une bonne élaboration d'un programme d'approche globale ont été progressivement réunies :

- La première a été l'affirmation de la volonté politique de l'Etat de voir mettre en oeuvre par la concertation un programme fondé, d'une part sur la participation croissante de la population et, d'autre part, sur les méthodes de l'aménagement du territoire et du terroir. Cette affirmation s'est exprimée par des contacts séparés avec les départements ministériels ; elle a été confirmée lors d'une réunion interministérielle du Comité National de Lutte contre la Désertification.

- La seconde a été l'engagement initial ferme d'un bailleur de fonds et la confirmation de l'intérêt d'autres bailleurs de fonds de participer à un programme concrétisant la stratégie régionale du CILSS (confirmation obtenue par des contacts informels).

Ces deux conditions sont importantes car, lorsqu'elles ne sont pas réunies, l'élaboration d'un programme est un exercice aléatoire et gratuit qui soulève des demandes et des espoirs parmi les populations et les services de la zone d'intervention sans leur offrir aucune garantie qu'une suite rapide leur sera donnée. Il est contraire à l'esprit de la stratégie régionale du CILSS et au principe de concertation, d'obtenir que la population s'engage sans que l'Etat et l'assistance extérieure fassent savoir qu'ils sont eux-mêmes prêts à s'engager.

La première méthode utilisée a aidé le découpage du Sahel Burkinabè en zones agro-écologiques et socio-économiques relativement homogènes et le choix de villages-tests dans chaque zone.

- L'équipe pluridisciplinaire a d'abord procédé à l'étude de la documentation qui lui a donné une base de référence technique.

- L'équipe pluridisciplinaire a ensuite organisé une concertation avec tous les partenaires potentiels du programme à l'échelle régionale et provinciale : autorités, services, projets, structures socio-politiques et socio-professionnelles de la population, associations et ONG intervenant localement. C'est une réunion de l'ensemble des partenaires qui, après des visites conjointes sur le terrain, a établi le zonage agro-écologique et socio-économique de chaque province et proposé le choix de villages-tests (choix admettant des alternatives à trancher par enquête sur le terrain).

C'est au cours de cette réunion que les critères de choix des villages doivent être débattus et arrêtés ; dans le cas du P.S.B. les critères suivants ont été retenus :

- . degré de motivation et de mobilisation des populations pour la lutte contre la désertification et pour le développement (évaluation du potentiel de développement communautaire) ;
- . représentativité par rapport aux zones agro-écologiques ;
- . représentativité par rapport aux types de situations socio-économiques identifiées dans la région.

La seconde méthode utilisée a été celle de l'enquête participation dans chaque village-test proposé. Ces enquêtes-participation ont été conduites par l'équipe pluridisciplinaire épaulée obligatoirement par des représentants des services provinciaux et, si possible, par des représentants socio-politiques ou socio-professionnels de la population (par exemple le président et le secrétaire de l'Union des Groupements d'Éleveurs de l'Oudalan). Chaque enquête-participation auprès d'un village a associé les divers responsables villageois et fait l'objet d'une ou plusieurs assemblées villageoises. Elle a eu pour buts :

- d'identifier les potentialités et les problèmes du terroir ainsi que les possibilités d'aménagements (objectif : cadrer l'approche aménagement du terroir) ;

- d'identifier les besoins et les priorités de la collectivité villageoise (objectif : tracer les grandes lignes des actions sectorielles à entreprendre auprès des villages) ;

- d'évaluer le potentiel d'organisation communautaire du village, dans ses formes traditionnelles et modernes (objectif : évaluer les besoins d'information, de formation et d'assistance technique pour la promotion de la participation villageoise au sens plein du terme).

La synthèse des enquêtes-participation a été soumise à l'ensemble des partenaires provinciaux pour qu'ils arrêtent le choix des villages-tests et les grandes lignes de leurs programmes d'action. Aucune méthode ne permet des choix totalement sûrs et débarrassés des préférences particulières ou des intérêts partisans de l'un ou de l'autre des partenaires. Les risques d'erreur et de déviation peuvent seulement être limités, après l'enquête-participation, par l'application de critères de représentativité précédemment définis. Il importe d'obtenir un choix de villages allant des moins aux plus organisés mais d'éviter de retenir des collectivités "éclatées" par des conflits internes ou des villages apparemment non motivés collectivement (cette absence apparente de motivation pouvant être due à des conflits internes non identifiés ou, tout simplement, à une méfiance fortement ancrée vis à vis de toute intervention extérieure lourde).

Le tableau n° 10 présente la liste des besoins immédiats et prioritaires exprimés par les collectivités. On remarque la très faible importance accordée aux actions de défense et de restauration de l'environnement ; les trois priorités essentielles sont l'eau d'alimentation, le développement des cultures maraîchères et la garantie alimentaire. Ceci s'explique d'abord par le fait que la zone d'intervention a encore peu connu d'actions positives de conservation de l'eau et du sol, au contraire de la région voisine du Plateau Central Burkinabè ; en l'absence d'exemples positifs, la population peut difficilement formuler un besoin dont elle ne sait pas qu'il peut avoir une réponse (significativement, ce sont les villages précédemment touchés directement ou indirectement par des actions de ce type qui les ont sollicités). Ensuite ceci montre que, pour la population, les besoins immédiats priment sur les besoins objectifs et que, en conséquence, il faut lier les actions pour satisfaire les premiers à l'engagement d'actions pour répondre aux seconds. Ce n'est pas une question d'humanité ou de marchandage mais une condition de réussite du projet ou programme de lutte contre la désertification ; c'est par le respect de cette condition, volontiers acceptée et assumée par la collectivité villageoise, qu'une assistance humanitaire devient une assistance au développement. Les mêmes constats ont pu être faits, par exemple, lors de l'élaboration en 1984 des projets de Zinder et de Badeguichéri au Niger dont l'objectif était, entre autres, de lancer des opérations de développement intégré de terroirs. C'est dans cet esprit aussi que, à Kano par exemple, la plantation d'arbres a été liée à la réalisation du périmètre irrigué villageois.

Tableau n°10 : Besoins et actions prioritaires des villages-tests, du Programme Sahel Burkinabè (doc. n°91).

A - LISTE DES BESOINS EXPRIMES PAR 13 VILLAGES	
1. aménagement et appuis pour la culture maraîchère	: 13 villages
2. améliorations pour l'eau d'alimentation	: 12 "
3. améliorations sanitaires	: 9 "
4. aide alimentaire gratuite, ou remboursable, ou payante	: 8 "
5. moulins à mil	: 7 "
6. appui pour la protection des végétaux	: 6 "
7. appuis vétérinaires	: 5 "
8. appuis à l'approvisionnement en bétail et à la commercialisation du bétail	: 4 "
9. construction d'une école ou de classes supplémentaires	: 4 "
10. amélioration de la route d'accès au village	: 4 "
11. appuis pour l'approvisionnement en matériel agricole (charrettes)	: 3 "
12. introduction ou extension des actions anti-érosives	: 3 "
13. divers.....	

B - ACTIONS DEMANDEES EN PRIORITE 1,2 OU 3 PAR 9 VILLAGES	
1. amélioration pour l'eau d'alimentation	: 8 fois pour 9 villages
2. aménagements maraîchers	: 6 " "
3. aide ou appui alimentaire	: 5 " "
4. protection des végétaux	: 2 " "
5. moulin à mil	: 2 " "
6. amélioration de la route, construction de diguettes anti-érosives, amélioration de la santé humaine, approvisionnement en aliment bétail	: 1 " "
Total des priorités :27 fois pour 9 villages	

Bien entendu, il y a l'art et la manière d'établir cette liaison dynamique entre besoins immédiats et objectifs ; de nombreuses méthodes de sensibilisation, information, animation et formation permettent d'éviter le danger mortel du recours à la méthode de la carotte et du bâton.

En troisième lieu, l'équipe pluridisciplinaire de préparation du Programme Sahel Burkinabè a pratiqué la concertation et la collaboration avec les services et autres partenaires régionaux et provinciaux pour élaborer un programme d'actions régionales et provinciales visant à :

- établir les bases de l'aménagement du territoire provincial et régional ;
- soutenir les actions projetées dans les villages-tests et préparer les populations, les services et les projets en cours à l'extension de ces actions et à la mise en oeuvre du schéma d'aménagement du territoire ;

- contribuer à l'exécution provinciale du Plan Quinquennal ;
- mettre en place une structure provinciale et régionale d'exécution technique et de pilotage du P.S.B. Cette structure, présentée par le tableau n°10, montre l'articulation entre les fonctions de coordination, d'exécution et de concertation ; elle est conçue comme adaptée au Sahel Burkinabè et au Burkina et ne peut pas être appliquée mécaniquement à d'autres situations.

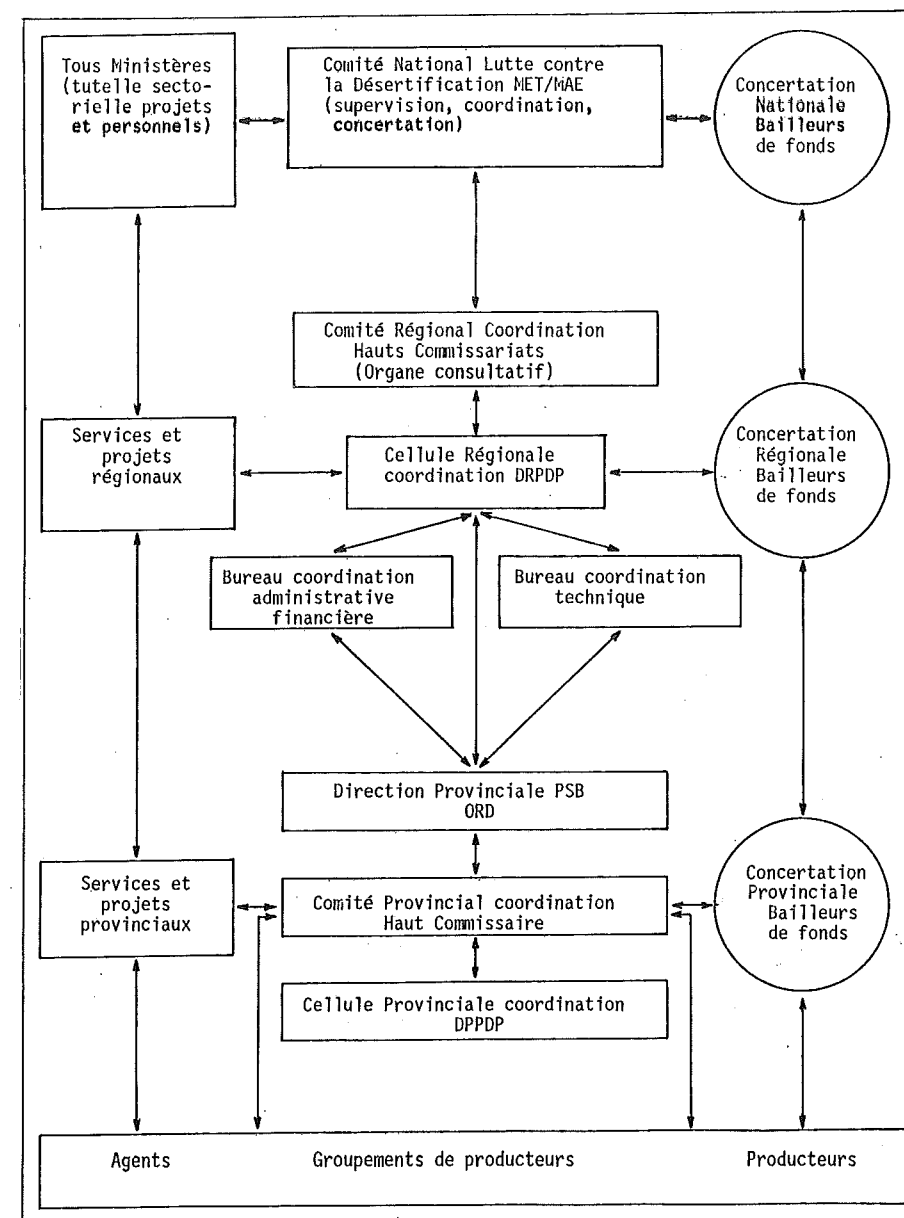
Après son adoption au niveau local, le Programme Sahel Burkinabè a été soumis à l'examen des départements ministériels et, ensuite, à l'approbation du Comité National de Lutte contre la Désertification dont la présidence venait d'être confiée au Ministère de l'Environnement et du Tourisme et la vice-présidence au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. C'est au niveau national qu'ont été réglés les problèmes d'autonomie d'action de chaque département ministériel et de leur nécessaire coordination (tableau n°11). Après son adoption nationale, le P.S.B. a été représenté une dernière fois au niveau régional pour expliquer les modifications introduites au niveau national et vérifier leur cohérence avec les besoins et objectifs des partenaires provinciaux et régionaux.

Enfin, après son officialisation par le gouvernement, le Programme Sahel Burkinabè a été l'objet de concertation avec les partenaires extérieurs, ONG comprises, pour sa mise en oeuvre.

Il apparaît nécessaire de lever d'éventuelles ambiguïtés sur le processus d'élargissement prévu des villages-tests à l'ensemble des villages du Sahel Burkinabè.

- Les villages-tests ne sont pas une fin en soi mais des terrains d'action pour que les populations, les services et le Programme gagnent de l'expérience. Le volet villages-tests est associé à deux volets d'aménagement du territoire et d'actions provinciales et régionales de développement.
- Le Programme Sahel Burkinabè est envisagé sur quinze à vingt ans; sa période initiale de cinq ans comporte une première phase de trois ans au terme de laquelle une **évaluation concertée** décidera du choix et du nombre de villages auxquels il sera proposé de mettre en oeuvre les acquis de l'expérience des villages-tests et de l'approche aménagement du terroir. Cette décision dépendra, d'une part, de la capacité d'organisation communautaire des villages nouveaux pour mettre en oeuvre les acquis des villages-tests et, d'autre part, de la capacité des agents, services et projets inclus dans le programme à supporter la charge de ces nouveaux villages sans accroissement excessif du nombre des agents et du volume des moyens nécessaires (l'objectif est que l'accroissement des capacités d'auto-développement limite les charges récurrentes de l'Etat).
- Le processus d'élargissement du programme n'est donc pas mécanique ou "naturel" mais conditionné par ses acquis successifs, en particulier par les progrès de l'auto-développement des collectivités et des provinces. Tel qu'il est conçu, le Programme Sahel Burkinabè est un "**processus continu de programmation**" dont il n'est, en son état actuel, que le moment initial.

Tableau n°11 - Organigramme du Programme Sahel Burkinabè
(source : doc n°91)



L'élaboration du Programme Sahel Burkinabè a demandé près d'un an jusqu'à son adoption par le Gouvernement. C'est beaucoup plus de temps qu'il n'en faut généralement aux missions d'experts pour bâtir des projets de plusieurs milliards en quelques semaines. Mais, cette préparation a permis une sensibilisation, une information et une formation du niveau village au niveau national telles que le Programme Sahel Burkinabè finalisé est devenu immédiatement opérationnel. Avant même que soient réunis et disponibles les financements recherchés, l'action a commencé par l'information, la formation et l'organisation des services et projets dans le Sahel Burkinabè ; de même, les premières actions ont été aussitôt engagées avec les villages-tests déjà bénéficiaires d'appuis comme celui du Projet Agro Ecologie.

L'approche globale suivie pour élaborer le Programme Sahel Burkinabè n'est pas entièrement nouvelle. Au Niger, par exemple, une approche similaire avait été définie par le Ministère du Plan dès 1982/83 et mise en oeuvre en 1984 pour préparer les projets de développement intégré de Zinder et d'Illéla-Konni (projets comportant un volet test d'opération de développement intégré de terroirs (O.D.I.T.) et un volet d'actions de couverture régionale). En outre, l'approche globale suivie intègre des approches particulières déjà couramment utilisées au Sahel.

4.3. CONCLUSIONS : INTERETS ET LIMITES DES DIVERSES APPROCHES.

Toutes les expériences étudiées connaissent une évolution qui les conduit à élargir le champ technique de leurs interventions pour s'adapter aux réactions et aux besoins des populations. Dans ces conditions, il serait faux et dangereux de rejeter tous les projets qui n'appliquent pas immédiatement l'approche globale ; au contraire, l'expérience montre qu'il est possible d'encourager leur évolution positive.

L'approche sectorielle "lutte contre la désertification" donne d'excellents résultats lorsque ses propositions techniques sont efficaces et à la portée des populations. C'est le cas, par exemple, du Projet Agro-Forestier du Yatenga, du Projet Agro-Ecologie du Yatenga et du Soum ou du Projet Agro-Forestier de Maradi (expériences n°12, 17 et 11). Les succès sont d'autant plus étendus et continus que le projet sectoriel propose des réponses techniques à un nombre croissant de problèmes. Ainsi, le PAE du Yatenga, du Soum et du Séno vulgarise les diguettes en terre ou en pierres, les digues de stabilisation et les digues filtrantes, la végétalisation des aménagements anti-érosifs et l'agro-foresterie paysanne, les mises en défens, les techniques culturales adaptées, les fosses fumières et les compostières, la coupe de foin et les cultures fourragères, les micro-barrages,...

De nombreux projets "bois de villages" ou de régénération naturelle et artificielle piétinent parce qu'ils n'offrent qu'une proposition technique peu prisée par la population. Par contre, ces projets obtiennent des résultats significatifs lorsqu'ils trouvent des voies de développement de l'agro-foresterie paysanne ; c'est le cas du projet du Gandiolais (expérience n°10), du Projet Anacardier Sénégal-Allemand au Sénégal (doc. n°212, fiche n°2/S et doc n°239) ou encore du Projet Bois de Villages de Kaya au Burkina Faso.

Cependant, tout projet sectoriel "lutte contre la désertification" se heurte rapidement à deux limites ; d'une part, il lui est difficile de mettre en oeuvre l'approche aménagement du terroir et du territoire et, d'autre part, il n'a pas les moyens de répondre à certains besoins immédiats exigeant, par exemple, un puits, un moulin à mil, une banque de céréales, etc... Ces handicaps peuvent être surmontés par l'association avec d'autres projets et services mais cette solution n'est pas toujours facile étant donné le passif de méfiance et de concurrence existant souvent entre ces organismes. Par contre, l'association-participation à un programme global comme celui du Sahel Burkinabè permet aux projets sectoriels de conserver leur autonomie tout en valorisant et en élargissant le champ de leurs interventions.

Enfin, il existe au moins un cas où un projet sectoriel a évolué jusqu'à devenir global. Le Projet Forestier du Niger (Projet Forestier IDA/FAC/CCCE) est passé des plantations industrielles au développement systématique de l'agro-foresterie rurale ; pour atteindre cet objectif, il a mis en oeuvre un projet pilote qui a pour but l'aménagement cantonal, intégré, global et participatif du canton de Tondikandia au Nord de Niamey ; le point de départ est l'aménagement de terroirs villageois (doc.n°204, fiche n°7/N et doc n°189).

L'approche multisectorielle et intégrée classique a de sérieux avantages lorsque tous les volets du programme sont effectivement exécutés (cf. PDRI d'Achram Diouk et de Keïta, expériences n°4 et 16). A l'effort privilégié sur quelques actions techniques de lutte contre la désertification bien ciblées (modernisation de la digue de culture de décrue ou récupération des terres dégradées), ils associent un effort de réalisation d'infrastructures socio-économiques villageoises et régionales qui répondent à des besoins immédiats et de développement (écoles, postes de santé, points d'eau, routes, etc...) Cependant, l'efficacité et la durabilité de ces réalisations sont limitées, d'une part, par l'absence de référence à un cadre d'aménagement des terroirs et du territoire et, d'autre part, dans le cas du PRDI de Keïta, par l'absence d'une approche villageoise axée sur la promotion de la participation organisée et responsable de la population.

Ces handicaps sont surmontables par des adaptations en cours d'exécution du projet. Ainsi, l'Opération de Développement Intégré du Kaarta (ODIK, Mali) a pris en compte la lutte anti-érosive dans le cadre d'une approche aménagement du territoire, des terroirs et des parcours pastoraux ; elle entreprend des actions de promotion des activités productives et des responsabilités des femmes. Le projet "Programmation et Exécution du Développement Intégré" (PEDI) de Kaya au Burkina Faso s'est engagé en 1987 dans une opération expérimentale d'aménagement de terroir (doc. n°102, fiche n°14/BF).

En fait, dans les conditions et dans le cadre des stratégies nationale et régionale de lutte contre la désertification, tout projet classique de développement intégré devrait normalement évoluer vers une approche globale (en particulier, adopter son objectif d'aménagement des terroirs et du territoire).

L'approche aménagement des terroirs n'est elle-même pas suffisante lorsqu'elle est appliquée sectoriellement. En principe, elle permet d'aborder toutes les questions au niveau du village mais la possibilité de leur apporter une solution dépend des objectifs et des moyens du projet. Ainsi, dans l'expérience de Kaniko (n°20), le Projet Lutte Anti-Erosive (PLAE) n'a pas le pouvoir et les moyens d'intervenir sur les questions ne relevant pas strictement de l'aménagement proprement dit du terroir ; fort heureusement, ce handicap est réduit par le fait que le PLAE est pleinement associé au grand programme Mali-Sud mis en oeuvre par la CMDT ; cependant, l'expérience montre que la multiplication des intervenants pour répondre aux besoins de Kaniko et de son Association Villageoise crée des surcharges de travail et de responsabilités qui gênent le bon déroulement du programme d'aménagement du terroir.

Avec l'expérience de Ziga (n°19), le Projet Recherche Développement du Yatenga offre un exemple très significatif de progrès dans la démarche. Parti de l'aménagement d'un quartier de culture, il s'est élargi à l'aménagement progressif de l'ensemble du terroir ; ce faisant, il a pris en compte l'organisation villageoise existante et il cherche à apporter des réponses à des besoins collectifs qu'initialement il négligeait ou ignorait : l'aménagement de la route du village, l'appui au crédit-épargne pour les hommes et pour les femmes, la promotion des activités productives des femmes, etc...

Utilisée seule, l'approche aménagement de terroir a deux inconvénients qui limitent son efficacité ; le premier est de n'être pas située dans le cadre de l'aménagement du territoire ; le second est de n'être pas accompagnée par un programme d'actions régionales qui permettent de préparer à l'aménagement de leurs terroirs les villages non encore aménagés. La stratégie des **Ancrages Verts** (doc n°182) élaborée au Niger n'échappe pas à ces limites : elle propose de multiplier la création de villages-pilotes bénéficiant de l'aménagement de leur terroir et d'un développement intégré. En dix ans, de 1987 à 1996, 1 521 ancrages verts seraient créés regroupant environ 1 530 000 habitants (soit environ 17% de la population et des villages en 1996). Cette stratégie de micro-réalisations villageoises positives ne dit pas comment les villages non retenus profiteront de l'expérience des ancrages verts pour la mettre en oeuvre, ou s'ils devront attendre leur tour de faire l'objet de la même opération ; elle ne dit pas non plus comment s'organisera la lutte contre la désertification entre les points isolés constitués par les ancrages verts.

L'approche associative et celle, parallèle, fréquemment utilisée par les ONG semblent a priori très proches de ce que nous avons défini comme l'approche globale. Les exemples abondent avec les expériences citées de SWISSAID à Ourihamiza (n°2), de World Vision International à In Tadény (n°3), d'Euro Action à Kano (n°5), ou de l'Association Vive Le Paysan de Saponé (n°21) ; d'autres ont fait l'objet d'études publiées au niveau national comme les groupements Naam apuyés par "Six S" et l'Association pour le Développement de la Région de Kaya (doc. n°102, fiches n°9 et 16/BF).

Les avantages clés de ces deux approches voisines sont les priorités accordées, d'une part au développement du potentiel d'organisation communautaire (un grand effort de formation et de suivi des responsables des activités) et, d'autre part, à la satisfaction des besoins des populations dans tous les domaines (des actions anti-érosives à la création de caisses mutuelles d'épargne et de crédit).

Inversement, ces associations et ONG (locales ou extérieures) ne sont pas habilitées à prendre en charge l'aménagement du territoire ; elles ont souvent des difficultés, (contournables), à lancer des opérations d'aménagement de terroirs ; également, certaines manifestent de la réticence à se concerter et à collaborer avec les services, avec les projets non ONG et parfois, avec d'autres ONG ; on a déjà souligné qu'un cadre de concertation et de coordination souple comme le Programme Sahel Burkinabè peut aider à surmonter ces handicaps.

Enfin, un projet mettant en oeuvre immédiatement l'approche globale n'est pas exempt de contraintes, de pièges et d'incertitudes dès l'instant où, comme le Programme Sahel Burkinabè, il couvre une vaste surface. Il est obligé de faire appel à de multiples sources d'assistance technique et financière, de toutes natures, certaines ayant déjà une implantation et une expérience sur le terrain d'intervention et d'autres arrivant. Autrement dit, pour s'exercer pleinement dès le début du programme, l'approche globale est conduite, d'une part, à accumuler les obstacles à la concertation et à la coordination et, d'autre part, à accroître les risques liés à une dépendance accrue vis à vis d'aides extérieures diverses.

Ceci est un facteur important de freinage dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'approche globale. Les centres extérieurs de décision de l'assistance ne connaissent guère ou ne connaissent plus la zone d'intervention ; ils ont d'autres préoccupations que les exigences de l'approche globale et ils ont un **arriéré de méfiance** fondé sur quelques expériences amères. Ils ne prennent pas suffisamment en compte le capital d'expérience, de confiance et d'espoir que l'approche globale fait naître auprès des populations, des services et des assistants techniques en poste. Leurs hésitations et leurs contrôles multiples **retardent et insécurisent** une assistance technique, matérielle et financière programmée pour être immédiatement opérationnelle. **Le déséquilibre est trop grand** entre, d'une part, l'effort préalable de concertation et d'engagement exigé de tous les partenaires sur le terrain et, d'autre part, la latitude de temps et de décision que les sièges des aides s'accordent comme un droit et trop souvent comme un pouvoir. Il en résulte des **découragements**, de la **défiance** et des **distorsions** dans l'exécution du programme.

Les ONG échappent très largement à ces pesanteurs bureaucratiques qui affectent trop souvent l'efficacité et la crédibilité sur le terrain des aides bilatérales, multi-latérales et internationales. Il est vain d'espérer que ces aides puissent se libérer rapidement de toutes ces entraves mais, de même qu'il est régulièrement et vivement demandé aux Etats sahéliens d'affirmer leur volonté politique par des décisions rapides, il peut être demandé aux organismes d'aide un effort parallèle. La lutte contre la désertification et pour le développement repose sur la dynamique de la relation entre les populations, acteurs principaux, les services et les institutions qui les assistent, et les aides, qui coopèrent avec les unes et les autres ; si aucun des partenaires n'assume le **risque de se faire confiance, aucun n'apparaîtra jamais digne de confiance.**

Il n'y a pas d'approche parfaitement et immédiatement adaptée à toutes les situations et à toutes les contraintes. Théoriquement, l'approche globale est la plus logique et la plus prometteuse mais sa mise en oeuvre, dès l'origine d'un projet, se révèle relativement difficile, ambitieuse. Une autre voie est possible pour arriver au même but : elle consiste à susciter et à favoriser l'évolution progressive des projets vers l'approche globale.

Celle-ci n'est pas un dogme révélé, une méthode codifiée guidant les pas assurés des populations et des agents d'assistance, la main dans la main dans une marche sereine vers le développement d'un Sahel vert. Lorsqu'on analyse les conditions de son émergence et son utilisation dans quelques expériences, on constate que l'approche globale prend des formes diverses, de la plus pragmatique à la plus conceptualisée, ou de la plus ouverte à la plus programmée ; ce sont les situations et les hommes qui les affrontent qui déterminent cette forme.

L'objectif d'un programme d'approche globale n'est pas de tout faire et de tout ordonner par lui-même ; il est d'inciter à la concertation-coordination entre tous les partenaires par référence à un schéma d'aménagement progressif et par référence au critère premier de la participation des populations; un tel programme est :

- un cadre de concertation et de coordination ;
- un cadre d'aménagement et de programmation ;
- un cadre de promotion de la participation des populations.

CONCLUSION

Que le lecteur nous pardonne d'avoir présenté nos conclusions générales en prologue ; nous espérons que cette pluie précoce ne l'aura pas empêché de sarcler les pages de ce livre une fois, deux fois, ... Il y aura vu le **combat quotidien des peuples du Sahel**, prometteur comme un bon hivernage.

Certes, ils ne sont pas à l'abri de séquences sèches et la récolte n'est pas encore garantie ; il y a des erreurs, des insuffisances et des absences,... Le vent des paroles s'ajoute quelques fois au souffle du désert et quelques projets de développement sont comme des orages secs qui découragent le jeune mil,...

Mais il y a **des hommes et des femmes debout** qui plantent des pierres et des arbres pour **retenir l'eau et la terre du Sahel**, qui s'organisent et prennent en main leur environnement, leur terroir et leur destin.

Il y a :

- des palmiers qui renaissent sur les berges de l'oued d'In Gall ;
- du sorgho qui pousse à Ourihamiza, à In Tadeny et à Achram Diouk ;
- du riz qui mûrit à Kano et des arbres qui grandissent dans les rizières de Namari Goungou ;
- des vaches qui donnent du lait dans les bourgoutières d'Hondo Bomo Kaïna, des éleveurs qui vendent bien leurs bêtes à Sofara et des Balanites qui reverdissent dans les mises en défens de Djibo et de Sé-Ganoua ;
- des dunes côtières fixées par les filaos et des arbres médicinaux sauvés par les femmes dans le Gandiolais ;
- des colonnes de neems et d'acacia qui se dressent contre l'harmattan dans la vallée de la Maggia et qui protègent les terres de Maïguizaoua contre "le vent venu du Damergou" ;
- des terres reconquises et remises en culture par les villageoises et par les villageois de Ranawa, de Rissiam et Sankondé, de NO et Rounou, de Noogo, de Laba et Guidan Sourout, de Saye et par le vieux paysan de Birgui et sa famille ;
- des groupements villageois qui aménagent leurs terroirs à Ziga et à Kaniko ;
- des jeunes, des hommes et des femmes qui s'unissent à Saponé pour "tordre le cou à la famine".

Il y a ces hommes et ces femmes de ces villages et de bien d'autres encore qui ont regagné confiance en eux-mêmes et en leurs terroirs. Ils sont comme le baobab qui a retrouvé sa terre : **ils ont repris racine** ; on les voit encore peu car ils sont comme les jeunes Acacia albida : ils plongent leurs racines dans la terre nourricière à la recherche de l'eau, mais ils vont grandir, porteurs de feuilles, de fruits et d'énergie.

Par ses fils et par ses filles, par ses peuples, le Sahel revit et **vivra**. Qu'on lui accorde la **confiance** qu'il a reprise en lui-même ; qu'on lui offre la **solidarité** dont il a besoin pour développer ses acquis d'expérience. Le vent du développement ne vient pas de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud : **il vient du Sahel**, et de ceux qui ont su être **solidaires avec les Sahéliens et les Sahéliennes**.

Annexe 1 : BIBLIOGRAPHIE

- Avertissement. La bibliographie présentée est sélective par nécessité.
- Parmi les documents Club du Sahel-OCD/CILSS seuls sont cités ceux se rapportant strictement au sujet. Pour les autres, on se reportera à la Bibliographie régulièrement publiée par le Club du Sahel, en particulier pour les Bilan-Programme des cultures pluviales, des cultures irriguées, du secteur forestier ; de l'hydraulique villageoise et pour les charges récurrentes, pour la politique céréalière, pour l'aide au Sahel.
 - Pour les questions concernant les femmes, nous renvoyons à la bibliographie contenue dans le rapport de Marie MONIMART, CILSS/Club du Sahel, cité ci-après (ci-après).
 - Pour les projets en cours nous ne citons, sauf exception, que le texte du projet, suivi du terme général de "documents".

0 - DOCUMENTS GENERAUX.

1. Stratégie régionale de lutte contre la désertification. CILSS. Janvier 1986.
2. Synthèse du séminaire régional sur la désertification au Sahel ; Nouakchott 21.10-4.11.1985. R.M. ROCHETTE. Club du Sahel-OCDE/CILSS (Sahel CR (85) 48. Février 1985).
3. Comité Directeur Ecologie-Forêts-Environnement du CILSSS.
 - a - Réflexion sur la question : Que faire ? R.M. ROCHETTE Club du Sahel-OCDE/CILSS (Sahel D (84) 245). Mai 1984.
 - b - Rapports sur les conclusions et recommandations de la réunion de Paris du 14 et 15 juin 1984. M. DIALLO et R.M. ROCHETTE Club du Sahel-OCDE/CILSS (Sahel D (84) 42). Juin 1984.
4. Proposition d'orientation pour l'application de la stratégie régionale de lutte contre la désertification au Sahel . R.M. ROCHETTE. Club du Sahel-OCDE/CILSS (Sahel D (85) 257). Janvier 1985.
5. La désertification dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest. Banque Mondiale. Washington 1985.
6. Atelier sur le contrôle de la désertification et la gestion des ressources renouvelables dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest. Oslo, Norvège. 8-14 juin 1986. Banque Mondiale. Washington 1986 (compte rendu provisoire).
7. Protection des ressources naturelles. Lutte contre la désertification en Afrique. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen. Commission des Communautés Européennes. Bruxelles, 22 janvier 1986.
8. Conférence Ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification et la protection de la nature. COMIDES II. Rapport final Dakar. 1-9 novembre 1985.
9. Sahel : rapport de l'UICN. Stratégie pour un environnement stable. UICN/NORAD/PNU. Mai 1986.